

L'Union des cultivateurs franco-ontariens  
États financiers non consolidés  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

---

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers non consolidés	
État de la situation financière non consolidé	4
État de l'évolution de l'actif net non consolidé	5
État des résultats non consolidé	6
État des flux de trésorerie non consolidé	7
Notes complémentaires	8 - 12

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de  
L'Union des cultivateurs franco-ontariens

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de L'Union des cultivateurs franco-ontariens (l'« Union »), qui comprennent l'état de la situation financière non consolidé au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joint présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Union au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Union;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Union à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
le 20 mars 2024

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État de la situation financière non consolidé

31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2023	2022
<b>Actif</b>				
<b>Court terme</b>				
Encaisse	118 417 \$	8 777 \$	127 194 \$	104 595 \$
Placements (Note 2)	102 241	52 445	154 686	154 329
Comptes clients	2 175	-	2 175	17 337
Frais payés d'avance	38 033	-	38 033	1 972
À recevoir de la FERCA (Note 8)	-	-	-	146 830
À recevoir (à payer) inter fonds	12 358	(12 358)	-	-
	<b>273 224 \$</b>	<b>48 864 \$</b>	<b>322 088 \$</b>	<b>425 063 \$</b>
<b>Passif et Actif net</b>				
<b>Court terme</b>				
Créditeurs et frais courus (Note 4)	30 445 \$	- \$	30 445 \$	16 716 \$
Apports reportés	34 040	-	34 040	-
Provision pour garantie (Note 8)	100 000	-	100 000	-
	<b>164 485</b>	<b>-</b>	<b>164 485</b>	<b>16 716</b>
<b>Dettes à long terme (Note 5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 000</b>
	<b>164 485</b>	<b>-</b>	<b>164 485</b>	<b>56 716</b>
<b>Événement postérieur à la date de l'État de la situation financière non consolidé et Garantie (Note 8)</b>				
<b>Actif net</b>				
Grevé d'affectations externes	-	48 864	48 864	43 640
Non affecté	108 739	-	108 739	324 707
	<b>108 739</b>	<b>48 864</b>	<b>157 603</b>	<b>368 347</b>
	<b>273 224 \$</b>	<b>48 864 \$</b>	<b>322 088 \$</b>	<b>425 063 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration

*René-Claude Goulet*  
Administrateur

Administrateur

L'Union des cultivateurs franco-ontariens  
État de l'évolution de l'actif net non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2023	2022
Solde, début de l'exercice	324 707 \$	43 640 \$	368 347 \$	315 780 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(215 968)	5 224	(210 744)	52 567
Solde, fin de l'exercice	108 739 \$	48 864 \$	157 603 \$	368 347 \$

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des résultats non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2023	2022
<b>Produits</b>		
Revenus de projets (Note 7)	181 456 \$	84 655 \$
Financement stable (Note 6)	165 153	168 102
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	14 548	15 025
Revenus d'intérêts	695	463
Revenus de traduction	129	-
Frais d'administration	-	900
	361 981	269 145
<b>Charges</b>		
Association et souscriptions	5 556	3 660
Assurances	3 877	3 108
Bourses	3 000	9 000
Dons	6 865	1 175
Entretien et réparations	715	-
Formation	566	-
Frais bancaires	270	287
Frais de bureau et fournitures	4 756	2 370
Frais de déplacements et d'hébergement	5 959	2 095
Frais de réunions et de locaux	8 618	582
Honoraires professionnels et frais de consultants	124 722	16 787
Loyer	1 867	2 873
Publicité et promotion (Note 11)	2 900	508
Salaires et avantages sociaux	152 779	170 791
Téléphone	3 177	3 342
	325 627	216 578
Excédent des produits sur les charges avant éléments non-récurrents	36 354	52 567
<b>Éléments non-récurrents</b>		
Frais de garantie (Note 8)	100 000	-
Mauvaise créance (Note 8)	147 098	-
	247 098	-
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(210 744) \$</b>	<b>52 567 \$</b>

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des flux de trésorerie non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - bailleurs de fonds, membres et autres	410 490 \$	252 545 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(347 961)	(214 248)
Intérêts reçus	695	463
	63 224	38 760
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation du dépôt à terme	(357)	(254)
Avance à la FERCA	(268)	-
Remboursement de la FERCA	-	3 917
	(625)	3 663
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
Augmentation nette de l'encaisse	22 599	42 423
Encaisse, début de l'exercice	104 595	62 172
Encaisse, fin de l'exercice	127 194 \$	104 595 \$

---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2023

---

### 1. Méthodes comptables

**Statut et objectif de l'organisme** L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.

**Référentiel comptable** L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Comptabilité par fonds** Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'Union. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'Union sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de la relève agricole franco-ontarienne présente seulement les ressources afférent à la relève agricole franco-ontarienne. L'objectif de ce fonds est de favoriser le démarrage, l'établissement et le développement des entreprises agricoles francophones en Ontario. La gestion du fonds est effectuée par la FFO. Seuls les intérêts générés par le fonds peuvent être utilisés par l'Union pour être versés sous forme de bourses d'étude et de formation à des étudiants et entrepreneurs. Le montant de capital accumulé dans le fonds n'est pas accessible, et ne peut être utilisé à d'autres fins.

**Comptabilisation des produits** L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de projets, les revenus de traduction et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.



---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2023

---

### 1. Méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers Évaluation initiale et ultérieure

L'Union évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

#### Apports reçus sous forme de services

L'Union ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers non consolidés de l'Union.

#### Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et qui auraient dû autrement être achetés par l'organisme sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport, si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si la présentation de tels apports sont pertinents aux états financiers non consolidés.

---

### 2. Placements

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Épargnes rachetables, 1,75%, échéant en mai 2024	102 241 \$	101 884 \$
Fonds fiduciaire, portant intérêts à des taux variables, échéant en novembre 2024	52 445	52 445
	<u>154 686 \$</u>	<u>154 329 \$</u>

---

---

L'Union des cultivateurs franco-ontariens  
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2023

---

3. Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'Union est le suivant :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Ordinateurs	16 195 \$	13 880 \$

---

4. Crédoeurs et frais courus

Le poste crédoeurs et frais courus comprend des sommes à remettre à l'État de 4 802 \$ (2022 - 2 951 \$).

---

5. Dette à long terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Caisse Desjardins Ontario		
Emprunt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursé au cours de l'exercice.	- \$	40 000 \$

---

6. Financement stable

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	14 583 \$	13 934 \$
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	145 092	148 815
Union Nationale des Fermiers (UNF)	5 478	5 353
	<u>165 153 \$</u>	<u>168 102 \$</u>

---

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens

### Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2023

---

#### 7. Revenus de projets

	2023	2022
Centre de leadership et d'évaluation Inc. (CLÉ)	103 673 \$	-
Patrimoine Canadien	30 000	30 000
Fédération des agricultrices du Québec	25 938	-
Contributions au Fonds de la relève agricole franco-ontarienne	21 845	1 175
Fédération de la jeunesse canadienne-française	-	15 000
Jeunesse Canada au travail	-	15 480
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	-	3 000
Autres	-	20 000
	<u>181 456 \$</u>	<u>84 655 \$</u>

---

#### 8. Événement postérieur à la date de l'État de la situation financière non consolidé et Garantie

Le 16 février 2024, des documents d'insolvabilité ont été émis tel que prescrit par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) pour la Ferme d'Éducation et de Recherche du Campus d'Alfred (FERCA), un organisme précédemment associé à l'Union par l'entremise de son conseil d'administration. Ceux-ci ont confirmé qu'il y a eu une cession totale des activités de la FERCA le 12 février 2024.

En conséquence, la valeur comptable nette de 147 098 \$ à recevoir de la FERCA au 31 décembre 2023 a été radiée. De plus, l'Union s'est portée garante relativement à des facilités de crédit de la FERCA, pour un montant maximum de 100 000\$. Étant donné que la FERCA n'a plus d'actifs pour couvrir ces dettes, l'octroi d'une compensation est probable et donc une provision de 100 000 \$ a été inscrit à l'état de la situation financière non consolidé.

---

#### 9. Dépendance économique

L'Union obtient environ 40% (2022 - 56%) de ses revenus de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si ce financement ne continue pas ou si l'Union ne peut le remplacer, l'Union ne pourra pas continuer ses opérations au niveau actuel.

---

---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2023

---

### 10. Instruments financiers

#### Risque de liquidité

L'Union est exposée au risque de liquidité principalement par les crédateurs et frais courus.

Ce risque est réduit en raison des actifs qui surpassent la somme des passifs.

#### Risque de crédit

L'Union est exposée au risque de crédit lié à ses comptes clients et la somme à recevoir de la FERCA. L'association est également exposée au risque de crédit découlant du fait que tous ses comptes d'encaisse et de placements sont détenus dans une seule institution financière.

Suite à la radiation du montant à recevoir de la FERCA, le risque de crédit est diminué en comparaison à l'année précédente.

---

### 11. Organisme sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration d'Agricom.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constituée en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, Agricom est exonéré d'impôt.

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
État de la situation financière		
Actif	34 000 \$	64 153 \$
Passif	35 130 \$	70 717 \$
Déficit net	(1 130)\$	(6 564)\$
État des résultats		
Produits	94 154 \$	121 117 \$
Charges	88 719 \$	120 035 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(30 644)\$	33 711 \$

Au cours de l'exercice, l'Union a payé des frais de publicité à Agricom pour une somme totale de 848 \$ (2022 - nul \$).

Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2023 (2022 - nul \$).